



FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES



Contribution de la Mission Permanente  
aux travaux du 33ème Sommet des Chefs d'État  
de l'Union Africaine (UA) qui se tiendra du  
**21 Janvier au 10 Février 2020**  
**à Addis-Abeba, Éthiopie**

---

**MISSION PERMANENTE DU NIGER AU NATIONS-UNIES.**

417 E 50th Street New York, NY 10022

Tel:(212) 421-3260

Ce document est basé sur la synthèse du projet de rapport du Conseil de paix et de sécurité dont la réunion s'est tenue à Libreville, sur les différentes interventions du Niger au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période allant de Janvier à Février 2020, et sur divers rapports d'experts du Secrétariat General des Nations Unies.

### « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique »

La moitié des opérations de maintien de la paix sont en Afrique. La prévalence des conflits armés sur le continent a conduit l'Union Africaine à s'engager en 2013 à mettre fin à toutes les guerres avant l'échéance 2020. Le Conseil de Sécurité a exprimé son soutien à l'initiative, « Faire taire les armes », et a, à cet effet, adopté à l'unanimité la résolution 2457 en 2019 pour appuyer les états Africains par le biais d'un renforcement aux opérations de soutien à la paix de l'Union Africaine.

## Libye

S'agissant de la situation en Libye et des efforts internationaux et régionaux pour la résolution pacifique du conflit, gage de stabilité au Sahel, le Niger s'est indigné, en qualifiant de discriminatoire, le fait que les pays frontaliers ne soient pas suffisamment impliqués malgré les conséquences directes du conflit sur leur stabilité. En réponse, M. Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, a reconnu le leadership déterminant du Niger à travers sa présidence en exercice de la CEDEAO et l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel qui contribuent, à n'en point douter, à la sécurité internationale au sens large. A cet égard, il s'est dit favorable à une meilleure implication de notre pays dans le processus de Berlin. La Chine et la Russie soutiennent depuis lors, la demande du Niger.

- La récente reprise des hostilités s'est avérée un réveil brutal vis-à-vis de la complexité du conflit, exacerbé davantage par l'ingérence étrangère et la violation continue et manifeste de l'embargo sur les armes. Le Niger a condamné avec rigueur cet état de fait caractérisé par une détérioration dangereuse de la situation humanitaire dans le pays, tout en insistant sur le fait que sans une solution politique à la crise libyenne, le Sahel restera exposé aux affres du terrorisme.
- **Dans ses positions au Conseil de Sécurité, le Niger a réitéré la demande de l'Union Africaine pour un cessez-le-feu entre toutes les parties, la désignation d'un envoyé conjoint UA-ONU, le retour à un processus politique inclusif afin que les libyens puissent se parler entre eux, le respect de l'embargo sur les armes imposé et l'imposition de sanctions pour les contrevenants.**
- **D'autre part, le Niger s'est aussi félicité de la tenue, à Alger le 23 janvier passé, de la réunion sur la Libye ayant regroupé les pays voisins et à laquelle l'Allemagne a participé. Cette réunion demeure un bon geste dans la recherche de l'inclusivité sur la question libyenne que le Niger, a toujours demandé.**

- **Nous avons également invité le Conseil à prendre en compte les conclusions de la réunion du comité de haut niveau de l'Union Africaine sur la Libye, tenue le 30 janvier 2020 à Brazzaville. Le Niger a encouragé les parties libyennes à privilégier le dialogue et à proscrire toute ingérence extérieure dans leurs affaires.**
- Sur le plan humanitaire, plusieurs milliers d'enfants sont affectés par le conflit. Des rapports des Nations Unies montrent que, depuis Avril 2019, avec la détérioration de la situation dans les périphéries de Tripoli et dans l'Ouest de la Libye, des milliers d'enfants se sont retrouvés dans les gouffres d'un conflit qui, de jour en jour, fait un nombre grandissant de victimes. La majorité des personnes forcées de fuir leurs maisons sont des enfants. Les huit derniers mois, sur 150.000 personnes déplacées, 90.000 sont des enfants. Les enfants sont les premières victimes collatérales de ce conflit : quand des écoles sont frappées par les attaques, ce sont des enfants qui n'apprennent pas. D'après les dernières estimations, 200.000 enfants sont privés de l'opportunité d'apprendre parce que leurs écoles ne sont plus fonctionnelles. Pour les enfants déjà privés de leurs droits fondamentaux et en détresse, une détérioration de la crise Libyenne aurait une conséquence trop lourde.

## Burundi

La tenue des élections en 2020 demeure un des enjeux majeurs pour le Burundi. La Commission de l'UA et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) œuvrent pour relancer le Dialogue inter-burundais dans l'optique d'instaurer un climat propice à la consolidation et à la préservation de la paix en vue de la tenue d'élections transparentes, libres et régulières. Après la démission du facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa de la République de Tanzanie, en Février 2019, le Président Yowéri Museveni, agissant comme médiateur de la CAE, continue d'explorer de nouveaux moyens pour relancer le processus de paix.

- Lors de sa rencontre avec la délégation burundaise de haut niveau le 3 octobre 2019, le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, a mis l'accent sur l'opportunité historique que représentait les élections de 2020 pour la restauration d'une paix durable tout en réitérant l'appui de l'UA aux efforts visant une solution durable, pacifique et consensuelle.
- Même si la situation humanitaire a connu une nette amélioration, quelques 250 000 réfugiés burundais se trouvent encore dans trois camps de réfugiés en Tanzanie et 400 000 autres dans d'autres pays de la région.
- **Plusieurs pays membres ont plaidé pour l'inscription du Burundi sur l'agenda du mois de février, du Conseil de sécurité de l'ONU soutenant que cela est nécessaire à la veille des élections présidentielles de mai 2020, et au regard de la situation sécuritaire inquiétante qui sévit depuis 2015 dans le pays, des restrictions sur les libertés publiques et les droits de l'homme, mais aussi face aux doutes sur la respect de la promesse du président Pierre Nkurunziza de ne pas se présenter aux prochaines élections. Néanmoins, la désignation en janvier 2020 du Général Evariste Ndayishimiye comme candidat du parti du Président Nkurunziza a atténué les susceptibilités à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ce qui a amené les A3 a refusé l'examen par le Conseil de la situation au Burundi le mois de février.**



## République Centrafricaine

L'enjeu principale pour l'année 2020 reste l'organisation des élections présidentielles dont la bonne marche requerrait de la part de toute la classe politique le respect du chronogramme d'action établi par l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.). Vu le retard accusé dans le désarmement, prévu par l'Accord de paix signé le 6 Février 2019 à Bangui, les élections générales de Février 2020 pourraient entraîner des escalades un an après la signature de l'Accord.

- Depuis la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), la situation en RCA a connu une amélioration croissante marquée par le redéploiement effectif de l'autorité de l'État dans plusieurs localités ou préfectures et par l'opérationnalisation effective de la première phase de formation des unités spéciales mixtes de sécurité (USMS).
- Malgré ces avancées, plusieurs défis demeurent. Il faut noter des pertes en vies humaines suite aux massacres de l'Ouham-Pende en mai 2019, les affrontements entre les éléments du Front Populaire pour le Renouveau de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) en septembre 2019, les affrontements entre les éléments de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et les FACAs en novembre 2019, ainsi qu'entre les éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et les FACAs.
- Sur le plan humanitaire, la RCA a vu le retour de 357 000 réfugiés et personnes déplacées internes en 2019 – le HCR évalue ce nombre à 30 000 pour 2020. Il faut noter la persistance des trafics transfrontaliers d'armes et de ressources naturelles, les violences sexuelles, le contrôle d'une partie du territoire du pays par les groupes armés et diverses violations des droits de l'homme.
- **Le régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU vient d'être renouvelé, le 31 janvier 2020, avec une reconduction de l'embargo sur les armes de six mois. Le groupe d'experts de l'ONU sur la RCA et plusieurs membres du Conseil de sécurité appellent à une coordination régionale entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la MINUSCA et les pays voisins pour consolider le processus de paix et le renforcement des capacités des institutions nationales.**
- **Il Convient de noter le Niger est Président du Comité des sanctions sur la RCA.**

## République Démocratique du Congo

Depuis l'arrivée au pouvoir de **Félix Tshisekedi**, la mise en œuvre effective de l'Accord-Cadre de paix et de stabilité signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba a été relancée. Cet accord posait les jalons d'une sortie de crise dans le pays. Malgré les multiples problèmes liés au trafic illicite des ressources naturelles, la violation de l'embargo sur l'armement imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU, les violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, le Gouvernement congolais reste dans une dynamique positive, notamment dans la lutte contre les groupes armés dans l'est du pays.

- Le dernier rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC datant de novembre 2019, conditionne le succès de la lutte contre ces groupes armés par une stratégie régionale intégrée et un engagement politique fort de la part du gouvernement congolais et des pays de la région, pour le maintien d'une dynamique régionale positive, en étroite coordination avec la MONUSCO et l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la Région des Grands Lacs.
- Le même rapport souligne des pistes pour le relèvement des résultats de la MONUSCO jugés insuffisants, et dont l'une des composante, la « Brigade d'intervention » appelée FIB est chargée de mener des opérations offensives ciblées pour "neutraliser et désarmer" des groupes considérés comme une menace pour l'autorité de l'État et la sécurité civile.
- Sur le plan humanitaire, pendant que le pays répondait à l'épidémie d'Ébola et de choléra, les exactions des groupes armés ont continué à faire des victimes notamment des enfants qui ont subi des violations graves. Selon de le dernier rapport de la Représentante Spéciale du SGNU, 583 violations graves contre des enfants ont été recensées dont des viols et abus sexuels, des décapitations et des enlèvements. Durant le dernier quart de l'année 2019, 445 enfants ont été recrutés et utilisés dans le conflit armé. La signature d'une déclaration et d'une feuille de route entre la *Task Force* pays et le les commandants de cinq groupes armés pour l'arrêt du recrutement des enfants, a conduit à la libération de 158 enfants.

## Région du Sahel

Dans l'exercice de son mandat au Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Niger s'est activement saisi de la situation en Libye et au Sahel, caractérisée par une recrudescence dévastatrice des attaques terroristes. Avec la Belgique, le Niger est Co-plume du Conseil de Sécurité sur le renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

A ce titre, les plaidoyers du Niger mettent l'accent sur : son soutien à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) ainsi qu'au Plan de soutien dont l'objectif global consiste à compléter cette Stratégie et à s'appuyer sur les progrès réalisés ; la nécessité d'octroyer à l'UNOWAS, un mandat plus robuste prenant en compte les enjeux contemporains du Sahel à savoir le terrorisme et les conflits intercommunautaires ; l'importance d'un bureau de liaison de l'UNOWAS auprès de la CEDEAO ; l'amélioration de la coordination entre les différentes agences des Nations Unies, notamment entre UNOWAS et UNOCA ; et la nécessité de doter l'UNOWAS de moyens adéquats en matière de ressources humaines, matérielles et financières.

Sur le plan humanitaire, les attaques grandissantes sur les écoles méritent une attention particulière. Dans la région du Sahel, le nombre d'écoles fermées suite à la crise a triplé durant les 2 dernières années et au Mali, Burkina Faso et Niger, le nombre d'écoles fermées suite à la crise au Sahel a été multiplié par six. Il est à noter que dans les régions de Diffa et de Tillabéry, la situation est particulièrement alarmante.

## MINUSMA

L'intégrité de nos territoires est menacée par des actes terroristes d'une rare cruauté, orchestrés par des personnes dont on ignore les véritables motivations. Après le Mali et le Burkina Faso, le Niger a perdu en un mois plus de 174 soldats dans trois différentes attaques sur sa frontière nord avec le Mali. Cela dénote, à plus d'un titre, la gravité du conflit asymétrique face auquel les États du Sahel s'évertuent à exercer leur légitime défense avec le soutien des forces internationales alliées.

- Plus que jamais, le Sahel a besoin de la solidarité et de l'action concrète de la communauté internationale afin d'éviter que les avancées démocratiques enregistrées ne soient contrariées par les activités criminelles des groupes armés terroristes qui sapent le fondement même de l'État.
- **A cet égard, le Niger a salué, durant les séances du Conseil sur la MINUSMA, les conclusions du sommet de Pau qui ont marqué un tournant dans la lutte antiterroriste, en redéfinissant clairement les objectifs et les termes de l'organisation d'une coalition internationale qui va regrouper la France, les pays du G5 Sahel, l'Union Africaine, l'Union Européenne et tout autre partenaire voulant y participer.**
- **Nous avons appelé la Communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à faire preuve de plus d'empathie à travers des actions concrètes et à s'adjoindre à cette dynamique – tout en saluant les efforts de la MINUSMA et en soutenant sa stratégie visant à accroître sa mobilité et son soutien aux populations du centre. Le Niger a réitéré son soutien à la deuxième priorité stratégique énoncée dans la résolution 2480 relative au renouvellement du mandat de la MINUSMA, qui nécessite un appui aux autorités maliennes dans leurs efforts pour protéger les civils dans le centre du pays.**
- **Nous avons accueilli les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger notamment dans les domaines des réformes politiques et institutionnelles; des questions de défense et de sécurité; de la promulgation de l'ensemble des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la zone de développement du Nord du Mali; de la mise en place d'un Fonds de développement durable doté de 72 millions de dollars américains ; et de la réconciliation nationale avec la promulgation de la loi d'entente nationale et le début des auditions des victimes en décembre 2019.**
- **Le Niger a salué l'élargissement de l'arrangement technique tripartite (MINUSMA, Union Européenne, et Force Conjointe du G5 Sahel) aux autres zones d'opérations et aussi rappelé pour une question d'efficacité, la nécessité d'associer préalablement la Force Conjointe quant à l'acheminement des soutiens qui lui sont destinés mais aussi de renforcer le mandat de la MINUSMA. Le Niger a proposé que cet acheminement soit fait à travers les canaux des organes de l'ONU existants déjà dans les pays concernés.**
- Dans le même ordre d'idée, notre pays a invité la communauté internationale, particulièrement les Nations Unies à prendre en compte les conclusions du sommet de la CEDEAO, à Abuja, qui a adopté un plan d'action 2020-2024 avec une dotation initiale, des pays membres, de 2,3 milliards de dollars dont 1 milliard sur fonds propres.

## Guinée Bissau

La désignation du Niger comme *porte-plume* du Conseil de Sécurité sur le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la paix (BINUGBIS) est la consécration de son leadership déterminant, dans le cadre de sa présidence en exercice de la CEDEAO, sur la résolution de la crise Bissau guinéenne. Le Niger est, à ce titre, chargé de rédiger le projet de résolution dudit mandat et de présider les négociations ultérieures y afférentes.

## Soudan

Depuis la suspension du Soudan par le CPS des activités de l'UA, le 6 juin 2019, des négociations ont conduit le Conseil militaire de transition (CMT) et les Forces de la liberté et du changement (FFC) à signer un document constitutionnel, le 17 août 2019, qui prévoit la mise en place d'un Conseil Souverain mixte militaire et civil qui gouvernera le Soudan pendant 39 mois suivi de l'organisation d'élections générales. La suspension du Soudan par le CPS fut, néanmoins, levée le 6 Septembre 2019 suite aux avancées positives dont la nomination dans le gouvernement de transition de la première femme ministre des Affaires étrangères du Soudan, Asmaa Abdallah.

- En décembre 2019, le Premier ministre Hamdock a entrepris une visite aux États-Unis d'Amérique afin de plaider pour le retrait du Soudan de la liste américaine des États soutenant le terrorisme et aussi de rétablir les relations diplomatiques entre les deux pays. Ceci permettrait au gouvernement soudanais d'accroître les investissements et le commerce international et régional ce qui allègerait le fardeau économique que constitue la dette d'environ 60 milliards de dollars. Même si cette visite n'a pas conduit au retrait du Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme, les deux pays ont convenu d'élever le niveau des représentations diplomatiques.
- L'élection du Soudan à la présidence de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) en novembre 2019, après plus d'une décennie de présidence par la République fédérale démocratique d'Éthiopie, représente un gage du rôle important que pourrait jouer le Soudan dans la consolidation de l'intégration régionale et de la coopération politique entre les pays de la région.
- **Le gouvernement Soudanais œuvre pour la mise en œuvre du mandat de la MINUAD conformément à la résolution 2429 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en 2018 et dont l'extension fut accordée jusqu'en octobre 2020.**

## Soudan du Sud

Depuis l'indépendance du pays, le 09 juillet 2011, le Soudan du Sud fait face à une instabilité politique et institutionnelle. Malgré la signature de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Sud-Soudan (R-ARCSS), le 12 Septembre 2018, la mise en œuvre efficace tarde à être effective même si le niveau global de violences politiques reste à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la signature dudit Accord. Cette amélioration est le fruit de plusieurs médiations entamées depuis novembre 2018 par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud (C5) composé de l'Afrique du Sud, du Nigeria, du Rwanda, du Tchad, et de l'Algérie s'est réuni à Niamey au Niger en juillet 2019 en marge de la réunion inaugurale des chefs d'États et de gouvernement de l'UA et des communautés économiques régionales avec pour objectif de délibérer sur la situation au Soudan du Sud, au vu des préoccupations concernant la possibilité de la non-formation du gouvernement de transition.

- La tête à tête historique entre le Président Salva Kiir et le Dr Riek Machar, du 7 au 11 septembre 2019 puis le 21 octobre 2019, a été une avancée significative dans la mise en œuvre du R-ARCSS malgré l'enlisement du processus de mise en œuvre. La réunion d'Entebbe où le prolongement de la période pré-transition a été arrêté fut une étape supplémentaire dans la marche vers la paix.
- 
- **A l'issu du Dialogue Interactif Informel du 23 janvier 2020, le Conseil de Sécurité a souligné deux évolutions positives importantes dans le processus : la fréquence de dialogue entre M. Salva Kiir et M. Rieck Machar et le respect du cessez-le-feu dans certaines régions du pays.**
- **Sur les autres points, on peut noter que la mise en place d'un Gouvernement de transition n'étant toujours pas intervenue, malgré la prorogation du délai de 100 jours (22 février 2020), le Conseil de Sécurité a appelé les parties à : l'élargissement et soutien au maintien du cessez-le-feu sur toute l'étendue du territoire sud soudanais ; surmonter les divergences et privilégier le compromis dans la mise en place du Gouvernement de transition, la répartition des portefeuilles ministériels, le nombre d'États fédérés et leurs délimitations.**
- **Par ailleurs, il faut retenir que dans le cadre de la résolution définitive et durable de ce conflit, il est important de prendre en compte deux dimensions à savoir :**
  - **Les questions liées à l'assistance technique, humanitaire et logistique, pour justement éviter que la situation m'impacte considérablement sur les droits de l'homme en général. A ce niveau, l'accompagnement de la Communauté internationale s'avère indispensable ;**
  - **L'implication de la population sud soudanaises à toute initiative pour éviter de prendre des décisions qui pourraient être contreproductives pour le processus de paix.**
- Sur le plan humanitaire, le rapport du Secrétaire General sur le sort des enfants dans le conflit armé au Soudan du Sud rapporte des chiffres alarmants sur des violations graves commises contre des enfants entre le 1<sup>er</sup> Octobre 2014 et le 30 Juin 2018, et ce par toutes



les parties au conflit.<sup>1,2</sup> Les changements environnementaux et climatiques ont exacerbé la situation de vulnérabilité avec des conséquences désastreuses pour plus de 900,000 personnes, essentiellement des femmes et des enfants. Près de 7.5 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire. Les responsables de la *Country Task Force* a recensé une réduction des cas d'abus sur les enfants entre 2017 et 2019. Néanmoins, des zones notamment dans la région du Haut-Nil restent difficiles d'accès pour l'action humanitaire depuis la crise de Juillet 2016.

- La mise en œuvre effective de l'Accord de Paix serait une source d'espoir pour ces populations qui se sont retrouvées à la croisée d'un conflit dont ils subissent les conséquences de pleins fouets. Il faut noter, néanmoins, que certains groupes ont renforcé leur recrutement afin de démontrer leur force lors des négociations. Aussi, de nouveaux groupes se sont formés dont le *South Sudan United Front* et le *Sudanese People Liberation Front* ce qui pourrait constituer un facteur additionnel de fragilisation. Un des facteurs de risques relevés par la Représentante Spéciale du SGNU reste le risque de la recrudescence de nouveaux groupes. Avec la mise en œuvre de l'Accord de Paix, l'intérêt de la communauté internationale pourrait s'amenuiser ce qui laisserait au gouvernement Sud Soudanais la lourde tâche de mener le long processus pour l'instauration de la paix ainsi que la prise en charge, la réhabilitation et la réintégration de milliers d'enfants. Les jeunes constituent 70% de la population du Sud Soudan d'où la nécessité de créer des débouchés pour des derniers et enclencher ainsi un processus de développement soutenu.

Le Conseil de sécurité fonde beaucoup d'espoir sur le 33eme Sommet de l'UA pour engager les dirigeants Sud soudanais à s'engager résolument dans le processus de paix. En cas d'échec, certains membres dont les Etats Unis pourraient demander l'imposition de sanctions.

Le mardi 28 janvier 2020, aux côtés du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, le Président Trump a révélé un plan de paix pour le Proche Orient. Le plan s'aligne en tout point sur les exigences israéliennes et valide l'annexion des territoires palestiniens, en dépit des résolutions de l'ONU.

Le plan de paix proposé par Trump promet, à moyen terme, aux Palestiniens un État, mais sous conditions. Les palestiniens devraient rejeter le terrorisme sous toutes ses formes. Le futur État

---

<sup>1</sup> Le bureau de la Représentante Spéciale du SGNU a identifié six catégories de violations graves sur les enfants en temps de conflits : le recrutement et l'utilisation, le meurtre et les mutilations, les viols et les autres formes de violence sexuelle, les attaques contre les hôpitaux et les écoles, les enlèvements, et le refus de l'accès humanitaire.

<sup>1</sup> Le rapport du SGNU sur le sort des enfants en temps de conflit armé a inscrit les groupes suivants comme responsable du recrutement et de l'utilisation des enfants : 1) l'Armée population de libération du Soudan (APLS) ; 2) l'Armée populaire du Soudan dans l'opposition pro-Taban Deng (APLS dans l'opposition pro-Taban Deng) ; 3) l'Armée populaire dans l'opposition pro-Machar (APLS dans l'opposition pro-Machar) et l'Armée blanche.

## Palestine

Palestinien serait démilitarisé et soumis aux exigences sécuritaires israéliennes. Des portions importantes de son territoire reviendraient à Israël (environ 30% de son territoire de 1967). Les Palestiniens devront adopter des lois de bonne gouvernance et s'interdiront toute démarche devant les institutions internationales notamment la Cour Pénale Internationale. Les Palestiniens n'auront pas le pouvoir de signer des traités ni faire partie d'institutions Internationales ni contrôler la circulation des biens et des personnes.

- Par rapport aux colonies israéliennes de Cisjordanie, ces dernières seraient annexées à Israël, même si situées en territoire occupé de manière illégale au regard du droit international. La vallée du Jourdain, large bande de terre agricole et stratégique à la frontière jordanienne, passerait sous souveraineté israélienne.
- Le Hamas qui contrôle la bande de Gaza devra déposer les armes. Si les conditions sont réunies, le Plan américain prévoit la levée d'environ 50 milliards de dollars sur dix ans pour améliorer le quotidien des palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à travers la réalisation d'infrastructures dont la construction d'un port et d'un train à grande vitesse qui relierait la bande de Gaza à la Cisjordanie.
- Même si, depuis des décennies un consensus s'est forgé sur le fait que le statut de Jérusalem sera décidé dans le cadre de négociations de paix, le Président Trump reste sur la ligne qu'il avait adoptée en 2017 qui reconnaît l'occupation et l'annexion de Jérusalem-Est par Israël, en violation du droit international.
- Concernant les lieux saints, le plan américain a reconnu un droit de prière pour tous, sur l'Esplanade des mosquées, que les juifs considèrent comme le Mont du temple. Actuellement, seuls les musulmans y prient. Les juifs, eux, ont le Mur des Lamentations. Cette question a été une source constante de tensions et de violences dans le passé.
- Sur la question humanitaire, l'UNICEF dénote une situation préoccupante avec des violations graves sur les enfants. Sur les 1,385 demandes pour franchir la clôture pour des soins médicaux, 137 ont été refusées et 395 différées ce qui signifie que 1 enfant sur 4 n'aurait pas reçu les soins médicaux nécessaires. En dépit de la résolution 2427 de 2018 sur la protection des enfants en temps de conflits, des enfants palestiniens dont certains âgés de moins de 15 ans sont détenus dans des installations militaires israéliennes. Sur le total de violations vérifiées sur les enfants, 98% ont été attribuées aux forces israéliennes.
- Le Plan ne prévoit pas le retour des réfugiés palestiniens sur le territoire israélien actuel. Les réfugiés palestiniens pourraient regagner le futur État palestinien, rester dans les pays où ils se sont réfugiés ou choisir un pays tiers. Plus de 700 000 Palestiniens ont été contraints de fuir lors de la création de l'État d'Israël en 1948. Aujourd'hui, l'ONU recense plus de 5 millions de réfugiés palestiniens à travers le monde. Israël leur refuse le droit au retour sur leurs terres et le plan américain avalise cette vision.

Il est prévu que le Président de l'Autorité Palestinienne Mr. Mohamoud ABASS s'adresse au Conseil de sécurité le 11 février.

# Commission de consolidation de la paix

La Commission de consolidation de la paix a été créée conjointement en 2005 par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale en tant que nouvel organisme consultatif intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies qui soutient les efforts de paix dans des pays sortant d'un conflit. Elle a pour but de proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement d'après conflit, de réunir tous les acteurs compétents et de mobiliser des ressources. Le Conseil de sécurité a également créé une série de bureaux de consolidation de la paix. Pour les réunions du Conseil qui mettent l'accent sur les questions générales relatives à la consolidation de la paix.

La **Commission de consolidation de la paix** (CCP) est une commission créée par les résolutions 60/180 et 1645 (2005) du 20 décembre 2005 de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies. Elle est actuellement présidée par le Canada.

## Mandat

Les résolutions 60/180 et 1645 (2005) donnent le mandat suivant à la Commission :

- « réunir tous les intéressés afin qu'ils mobilisent des ressources, proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après les conflits et donner des avis en la matière » ;
- et « faire des recommandations et donner des renseignements afin d'améliorer la coordination entre tous les intéressés au sein du système des Nations unies et en dehors, définir les pratiques optimales, aider à obtenir un financement prévisible pour les premières activités de relèvement et prolonger la période de mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'entreprise de relèvement au lendemain d'un conflit ».

## Structure

Il existe trois types de réunions différentes : le comité d'organisation, les formations par pays, et le groupe de travail sur les leçons apprises.

### Comité d'organisation

---

Le comité d'organisation compte 31 États membres. Son rôle est d'établir le programme et les activités à moyen terme de la commission. Les membres du Comité siègent pour deux ans renouvelables.

- 7 élus par l'Assemblée générale :
- 7 issus du Conseil de sécurité (dont les membres permanents) ;
- 7 membres élus par le Conseil économique et social :

- 5 pays « figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'Organisation des Nations unies et les contributions volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes ».
- et 5 pays « figurant parmi ceux qui mettent le plus de militaires et de membres de la police civile à la disposition des missions des Nations unies ».
- Par ailleurs, la [Banque mondiale](#), le [Fonds monétaire international](#), l'[organisation de la coopération islamique](#) et l'[Union européenne](#) participent à toutes les réunions.

## Rôle du NIGER

Avec son entrée au Conseil de sécurité, notre pays remplace la Côte d'Ivoire comme membre pour un mandat de deux ans.

Le Canada qui assure la présidence de la Commission ambitionne de la rendre plus effective en termes de réalisations concrètes sur le terrain par la mise en œuvre de projets spécifiquement orientés sur les jeunes.

Il convient de rappeler que, d'ores et déjà, à New York, une réunion s'est tenue entre les Représentants permanents des pays du G5 Sahel et l'Ambassadeur du Canada qui se proposent de prendre part au prochain Sommet du G5 Sahel prévu à Nouakchott et à la 6ème Réunion de la Plateforme ministérielle de coordination de Stratégies pour le Sahel prévue à Niamey.

Cette démarche vise à permettre au Président de la Commission de s'imprégner des priorités de notre région à travers le PIP du G5 Sahel et des priorités propres à chaque pays.

C'est également dans cette logique que le Président de la Commission (Canada) a décidé d'organiser pendant la matinée du 10 février un déjeuner lors du Sommet de l'UA sur le thème « **consolidation de la paix et la sécurité économique** » ; événement que le Président de la République pourrait honorer de sa présence.

Visiblement, le Canada semble placer le Sahel et l'Afrique au centre des priorités de son mandat. C'est pourquoi je propose que les Hautes autorités de notre pays soutiennent le Canada dans la mise en œuvre de cette volonté affichée qui ne peut qu'être bénéfique pour notre pays.

## DIVERS

Candidature au Conseil de sécurité.

Deux candidatures africaines : Kenya et Djibouti

Malgré la médiation du Maroc, on se dirige vers un vote en juin 2020.



## Non-papier

# Éléments pour un projet de résolution du Conseil de sécurité.

- Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et réaffirmant, entre autres, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force,
  - Réaffirmant ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 2334 (2016)
  - Réaffirmant sa vision d'une région où deux États souverains et démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières du 4 juin 1967,
  - Soulignant la nécessité de respecter et de préserver l'intégrité, la contiguïté et l'unité territoriales du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
  - Réaffirmant que les colonies israéliennes et toutes les autres mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, sont illégales et mettent en péril la viabilité de la solution à deux États,
  - Soulignant que le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples figure parmi les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et appelant à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination et à son État indépendant ;
  - Prenant note de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations unies, présentée le 23 septembre 2011,
  - Réitérant l'importance de maintenir et de renforcer la paix internationale fondée sur la liberté, l'égalité, la justice et le respect des droits fondamentaux de l'homme et de développer des relations amicales entre les nations,
  - Convaincus qu'il est impératif de parvenir à un règlement juste, durable et global de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, pour parvenir à une paix, une sécurité et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient,
1. Regrette vivement que le plan présenté le 28 janvier 2020 par les États-Unis d'Amérique et Israël enfreigne le droit international et le cadre de référence approuvé par la communauté internationale pour la réalisation d'une solution juste, globale et durable au conflit israélo-palestinien, tel que consacré par les résolutions pertinentes des Nations unies, et porte atteinte

aux droits inaliénables et aux aspirations nationales du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination et à l'indépendance ;

2. Réitère son appel à l'instauration, sans délai, d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes des Nations unies, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité du 23 décembre 2016, le mandat de Madrid, y compris le principe "terre contre paix", l'Initiative de Paix Arabe et la Feuille de Route du Quatuor, et la fin de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, y compris de Jérusalem-Est, et réaffirme à cet égard son soutien indéfectible, conformément au droit international, à la solution des deux États d'Israël et de Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967 ;

3. souligne l'illégalité de l'annexion de toute partie du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue une violation du droit international, compromet la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États et met en péril les perspectives d'une paix juste, durable et globale ;

4. Condamne les récentes déclarations appelant à l'annexion par Israël de zones du territoire palestinien occupé ;

5. Demande à Israël, puissance occupante, de s'acquitter strictement des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et de mettre fin à toutes les mesures contraires au droit international dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment aux activités de colonisation et à toutes les autres mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire ;

6. Souligne que le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, est une pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde ;

7. Demande à tous les États, conformément aux obligations que leur imposent la Charte, le droit international et les résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne l'illégalité de l'annexion, entre autres :

a) à se conformer à ses résolutions, y compris en ce qui concerne la ville sainte de Jérusalem, et à ne reconnaître aucune action ou mesure contraire à ces résolutions, conformément à l'article 25 de la Charte des Nations Unies ;

(b) à ne reconnaître aucune modification des frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties dans le cadre de négociations, notamment en veillant à ce que leurs déclarations, actions et accords avec Israël n'impliquent pas la reconnaissance de la souveraineté israélienne sur les territoires occupés depuis 1967 ;

(c) à distinguer, dans leurs relations pertinentes, le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ;

(d) à ne pas apporter d'aide ou d'assistance aux activités illégales de colonisation, y compris à ne pas fournir à Israël une assistance destinée à être utilisée spécifiquement en relation avec les

colonies de peuplement dans les territoires occupés, conformément à la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité ;

e) Respecter et faire respecter le droit international, en toutes circonstances, y compris par des mesures de responsabilisation, conformément au droit international ;

8. Réaffirme sa détermination à examiner les moyens pratiques d'assurer la pleine application de ses résolutions pertinentes, y compris les mesures d'exécution prévues au Chapitre VII de la Charte ;

9. Souligne la nécessité d'intensifier et d'accélérer les efforts internationaux et régionaux pour lancer des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient sans exception, y compris Jérusalem, les réfugiés Palestiniens, les frontières et la sécurité, afin de parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base du mandat internationalement reconnu et dans les délais fixés par le Quatuor dans sa déclaration du 23 septembre 2011, notamment en convoquant le plus tôt possible une conférence internationale de paix, comme l'envisage le Conseil de Sécurité dans sa résolution 1850 (2008),

10. Décide de rester saisi de la question.

